



DR

NOUVELLES AIDES

ACCÉLÉRER LES PROJETS DE MÉTHANISATION

Dès 2022, 70 % du montant de la subvention ADEME dédiée au montage de projets de méthanisation seront versés de façon anticipée aux agriculteurs. Un moyen efficace de faciliter leur mise en place.

Aurélie Carpentier élève des lapins dans le Rhône. Pour réduire les odeurs d'épandage du lisier, elle envisage d'installer une unité de méthanisation. Dès 2016, des études sont menées mais le projet se révèle non viable économiquement. En 2020, alors que la filière est mieux

structurée, elle relance la démarche : les études de faisabilité, de raccordement et d'acceptabilité par les riverains sont en cours. Le processus est long. L'investissement est lourd, sans certitude que le projet se réalise malgré la détermination d'Aurélie, qui ne pourra obtenir des subventions que sur présentation des factures acquittées.

AVANCE DE TRÉSORERIE ET RISQUE PARTAGÉ

Afin d'alléger la charge pour les agriculteurs porteurs de projet de méthanisation, l'ADEME fait évoluer les modalités de subvention. Désormais, 70 % du montant concernant la phase préparatoire seront versés en amont du projet. « L'ADEME souhaite ainsi soutenir le développement du gaz renouvelable. L'objectif est

double : apporter une avance de trésorerie et partager le risque de développement. Au cas où le projet n'aboutirait pas, la somme reste acquise à l'entreprise. Ce soutien de l'ADEME est aussi un moyen d'appuyer la réalisation du projet en montrant que ce n'est pas seulement un complément de revenus essentiel pour la filière agricole mais aussi une initiative qui fait sens en matière de politique climatique », explique Jacques Wiart, ingénieur expert à l'ADEME.

Aurélie Carpentier confirme l'intérêt de cette initiative et assure que « cela permettra aux agriculteurs de se lancer plus sereinement dans ce projet d'envergure qui vise à pérenniser les exploitations et participer au développement durable en valorisant les ressources locales ».



OÙ ?

Dans toutes les régions de France

QUI ?

Les directions régionales de l'ADEME

QUOI ?

L'ADEME verse une partie des aides avant le développement d'un projet de méthanisation

POURQUOI ?

Pour alléger la charge des frais d'études préparatoires qui peuvent dépasser 20 000 euros. Et passer ainsi de 1 000 unités de méthanisation en 2021 à 8 000 en 2050

QUAND ?

Dès janvier 2022